



Vigne

**Flash
spécial Vers
de Grappes**
13/08/2024



Animateur filière

Marie-Hélène MARTIGNE
Chambre d'agriculture
de Gironde

mh.martigne@gironde.chambagri.fr

Suppléance :

Mélanie DUVILLET
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques
m.duvillet@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne
Edition Sud Aquitaine
Flash Vers de Grappe du
13/08/24 »*



Edition **Sud Aquitaine**
(Départements 40/64)

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen peu évolué** : « M35 – début véraison » (BBCH82) à « M36 – mi-véraison » (BBCH85).

Données climatiques

- **Temps estival annoncé. Surveillez les éventuels orages.**

Mildiou

- **Risque de contaminations toujours présent sur jeunes feuilles sensibles en cas de pluies > 3 mm/orage.**
➔ Privilégiez les rognages pour les éliminer.
- **Vigilance sur parcelles où Mildiou mosaïque installé.**
- **N'oubliez pas vos jeunes plantations qui restent très sensibles au Mildiou jusqu'à l'août.**

Vers de la grappe

- **Début du 3^e vol sur certains vignobles. Soyez vigilant car le vol risque d'être étalé.**

Flavescence dorée

- **Rappel traitement aduicide jusqu'au 23/08 - consultez les bulletins de votre FDGDON, si vous êtes concernés.**

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

Participez, vous aussi à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#) ou sur smartphone, application gratuite "INRAE Vigne" : Di@gnoPlantvigne

Ravageurs

• Vers de la grappe



© INRA



© CTIFL



© A. KEREBEL-FREDON AQUITAINE



© INRA

[Eudémis : Fiche pratique INRA](#) [Eulia : Fiche pratique en ligne](#)

[Cnephasia sp](#)

[Cochylis : Fiche pratique INRA](#)

L'évaluation de la **pression vers de grappe** sur les parcelles peut se faire par du **piégeage** et par des **observations** :

Le **piégeage** peut donner une **tendance globale de la dynamique du vol sur un secteur** mais ne permet pas de définir de manière sûre la pression sur une parcelle donnée.

• Seule l'observation des parcelles, avec le **dénombrement des pontes et des perforations** permet d'estimer la pression sur une parcelle.

L'observation des pontes et la détermination du stade des oeufs (stade tête noire) sont des éléments importants pour optimiser le positionnement d'une éventuelle protection.



Ponte stade intermédiaire

© R.ROUZES – Entomo Remedium



Ponte stade tête noire

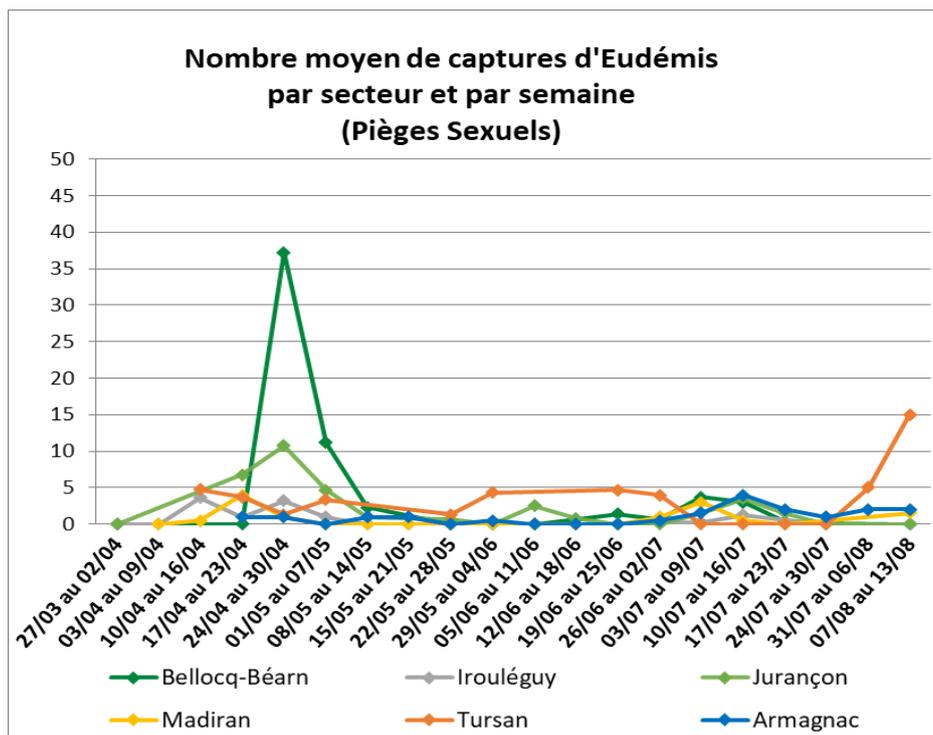
© F.BALLOUHEY – CA24

Vous pouvez consulter la [Fiche technique Vers de la grappe](#).

 **Consultez la fiche « [tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur**

Suivi des vols :

Graphiques réalisés par Salomé MIALON (FREDON Nouvelle Aquitaine)



👉 Il est important de continuer à relever vos pièges pour connaître la dynamique des vols (identification du pic) et de nous faire remonter l'information. En effet, il y a une grande chance que le vol de 3^e génération soit très étalé dans le temps.

- **Eudémis** : sur notre réseau, nous observons un début de vol important en Tursan et quelques individus en zone Armagnac. Pas de signalement sur les autres vignobles.

- **Cochylis** : sur notre réseau, aucune capture n'a été signalée cette semaine.

Observation :

Hors réseau, des perforations ont encore été signalées cette semaine sur Madiran correspondant à la fin de la 2^e génération.

Des pontes fraîches sont observées depuis la semaine dernière en Gironde et depuis ce début de semaine en Dordogne. En Occitanie des stades tête noire sont signalés.



Chenille d'Eudémis sur baie
(*Lobesia botrana*)
© M.Etchelecu-Vitivista



Chenille d'Eulia sur baie avec du Botrytis
(*Argyrotaenia ljugiana*)
© N.Poppe-Phloeme

• Flavescence dorée

Le dernier traitement obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence dorée, traitement adulticide, doit être effectué **entre le 15 juillet et le 23 août 2024 sur les parcelles ou zones concernées**. Retrouvez toutes les informations sur ce traitement sur le site de la DRAAF Nouvelle Aquitaine : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree_dates-du-traitement-adulticide-contre-la-cicadelle-de-la-a3349.html



Larve L5 de Cicadelle de la Flavescence dorée (sur fond de sporulations de mildiou)
© S.Aribaud-AD Conseil



Exuvie de larve L5 de Cicadelle de la Flavescence dorée
© E.Laveau-CA33I

Les pièges jaunes triangulés sont en place. Ils servent à surveiller les niveaux de population de cicadelles *Scaphoideus titanus*, vectrices de la maladie.

Dans les Pyrénées Atlantiques, la FDGDON a enclenché le 2^{ème} traitement sur 2 secteurs de Monein où les seuils ont été atteints en fin de semaine dernière. Si vous êtes concerné, vous avez reçu un courrier.

La surveillance des pièges se poursuit.

Possibilité de Flash selon l'actualité phytosanitaire

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Nord Aquitaine sont les suivantes : Altema Madiran, BLE Civam Bio Pays-Basque, Cave de Crouseille, Cave du Tursan, CDA40, CDA64, GONG-éco, FDSEA 64, Fredon Nouvelle-Aquitaine, IFV, INRA, SCA Vignerons du Madiran, Syndicat des vins d'Irouleguy, Viticulteurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".